

Gestion communale de l'érosion, du ruissellement et des coulées boueuses d'origine agricole Exemple de la commune de Jodoigne

Carte postale

Thématique : Agriculture, Aménagement du territoire et Urbanisme

Initiateur du projet : Commune de Jodoigne

Axe : 1

Mesure : -

Durée du projet : -

Localisation Google Map : Commune de Jodoigne

Montant total du projet : -

Entre actions d'information et de sensibilisation, réponses d'urgence et solutions à long terme, curatif et préventif, la commune de Jodoigne déploie sa volonté politique de lutte contre les inondations.

L'administration locale est à l'écoute de ses riverains et agriculteurs. Ensemble, ils ont trouvé et mis en place des solutions adaptées et peu coûteuses. Mais l'expertise locale a des limites.

Mots-clés

Agri-environnement, aménagement du territoire, catastrophes naturelles, conservation des sols, drainage, eau de pluie, érosion des sols, gestion des risques, maintien du couvert végétal, prévention des inondations

Une conjoncture défavorable

La commune de Jodoigne est soumise à la fois aux inondations par débordement et aux inondations par ruissellement. Depuis les années 1990, les coulées boueuses en provenance de terres agricoles se font plus fréquentes. Selon Bénédicte Maréchal, éco-conseillère pour la commune, les inondations par ruissellement se manifestent actuellement cinq à six fois par an (5 orages importants rien que pour l'été 2011). Une bonne vingtaine de sites au total sont concernés; une moitié de ces sites est fréquemment inondée alors l'autre ne l'est que de manière plus exceptionnelle.

Située au coeur de la Hesbaye, Jodoigne est une commune au relief moyennement ondulé. Les sols réputés sensibles à l'érosion y sont cultivés de manière intensive, ce qui les fragilise d'avantage. L'eau et les sédiments sont

de moins en moins retenus par les petits éléments du paysage (haies, sentiers) qui tendent à disparaître.

La commune est par ailleurs située dans la grande périphérie bruxelloise et donc soumise à une forte pression d'urbanisation. Entre 1995 et 2007, la population communale a augmenté de 16% et 120 hectares ont été bâtis au détriment de surfaces à haut potentiel d'infiltration (70 hectares nouvellement construits sur d'anciennes prairies, terrains vagues et bois; 50 ha nouvellement construits sur d'anciennes terres agricoles).

Comme c'est le cas pour d'autres communes, **on observe à Jodoigne un concours de circonstances défavorables qui tend à faire augmenter la fréquence et l'intensité des coulées** (intensification des pratiques agricoles, imperméabilisation des sols, modifications des caractéristiques des pluies). Parallèlement, l'existence même de ces coulées est conscientisée à travers les dommages occasionnés, eux-mêmes de plus en plus importants, puisque proportionnels à la densité de population qui ne fait qu'augmenter...

Alors qu'elles étaient jusque là exclusivement inondées par débordement de cours d'eau, cette année, les rues du centre ville ont été embouées à plusieurs reprises par des eaux en provenance des champs.



Commencer par dresser un état des lieux

En 2004, Mme Maréchal accueille un stagiaire éco-conseiller qui souhaite faire le point sur les inondations par ruissellement. Avec la collaboration du service des travaux et du service incendie, il recense dans un premier temps l'ensemble des sites concernés et effectue des enquêtes de terrain. Pour chaque site, une dizaine de riverains sont interviewés: un rapide bilan des dommages occasionnés est dressé, des photos et informations précises sur les faits observés sont récoltées.

Par la suite, l'éco-conseillère et le service des travaux complètent cette étude de base avec l'aide d'un hydraulicien mandaté par la ville, afin de **disposer, pour chaque site, d'un dossier plus complet: état des lieux détaillé et cartographié, cartes ERRUISSOL, photos, propositions d'amélioration à court et à plus long terme**. Ces dossiers constituent un véritable outil d'orientation et d'aide à la décision qui permettra une prise en charge ciblée et coordonnée des inondations par ruissellement. Les informations sur les dégâts observés permettent d'établir des priorités; celles qui concernent le chemin effectivement emprunté par les eaux permettent de corriger les cartes ERRUISSOL et de positionner certaines mesures avec précision.

Favoriser l'infiltration des eaux



Toute eau infiltrée est un peu de ruissellement évité... Partant de ce constat, la commune **applique les recommandations du plan PLUIES**. Les citernes d'eau de pluie avec système "duo" sont imposées aux nouvelles constructions lorsque l'infiltration dans le sol du trop plein de la citerne n'est pas possible. Les revêtements perméables ne sont quant à eux pas obligatoires mais simplement conseillés. En guise de démonstration, la commune a fait aménager un parking infiltrant (photo ci-contre).

Par ailleurs, **la commune est attentive et verbalise les tentatives d'assèchement des fonds de vallées** (apports de terres clandestins pour rehausser et assécher des terrains). Elle étudie aussi les

possibilités qu'elle a de planter haies, fascines, d'enherber... sur le domaine public.

Améliorer l'écoulement des eaux

Depuis 2008, la commune a mis en place un **plan d'entretien de son réseau de fossés**. Un financement a été obtenu pour l'investissement dans du matériel de curage adapté (plan ZEN, photo ci-dessous). L'entretien est effectué en routine deux fois par an : une première fois au printemps (mois de mars) et une deuxième fois "en saison" (mi juin). Après de fortes pluies, des opérations de curage ponctuelles sont effectuées au besoin : c'est la mesure d'urgence. Les fossés emboués et autres obstacles à la bonne évacuation des eaux sont dans ce cas repérés au cours de visites de terrain.

Les observations fines et détaillées, l'attention constante et la bonne collaboration entre les services sont les clés du succès de cette mesure. L'idée étant d'attaquer les petites causes pour éviter les grandes conséquences...



Différents aménagements ont été réalisés (pose de grilles-avaloirs (photo ci-dessus), pose de buses de reprise, création de chenaux, ...). Ceux-ci reposent sur la collaboration entre “l'échevin des travaux – le responsable des travaux – l'éco-conseillère – hydraulicien de la commune”. Lors des visites auprès des riverains, l'administration communale a pu entendre des propositions d'amélioration de l'évacuation des eaux. Une fois sur le terrain, l'hydraulicien peut valider celles-ci ou en proposer d'autres en tenant compte des nombreuses données techniques et du réseau d'égouttage communale. La réalisation pratique des mesures simples à faible coût est ensuite confiée au service des travaux.

Consulter les agriculteurs

Après les inondations de 2008, la commune décide d'entreprendre une phase de consultation des agriculteurs. Ceux dont les champs étaient suspectés être à l'origine des coulées boueuses ont été conviés par courrier à des entretiens individuels et planifiés. Ces entretiens ont été l'occasion pour la commune (échevin de l'environnement et de l'agriculture (par ailleurs lui-même agriculteur) + échevin des travaux + responsable des travaux + hydraulicien + éco-conseillère) d'apporter un soutien aux agriculteurs qui désiraient rentrer des dossiers de demande de dédommagement au fonds des calamités. Ces consultations ont également été pour la commune l'occasion d'entendre le point de vue des agriculteurs : leurs réalités (“la boue vient aussi du champ en amont du mien”), les actions qu'ils avaient déjà entreprises, celles qu'ils étaient en mesure de réaliser ainsi que les solutions qu'ils avaient à proposer. **Les dossiers photo et cartographiques réalisés quelques années auparavant ont été utilisés comme support de discussion et d'objectivation des faits.**

Grâce à ces discussions, **des solutions ont été trouvées, adoptées par les agriculteurs sur base volontaire et/ou partiellement financées par la commune : placement d'une bande enherbée, re-positionnement et aménagement d'une nouvelle entrée de champ, plantation de haies sur des talus communaux ravinés en concertation avec l'agriculteur riverain** (un subside obtenu dans le cadre de la semaine de l'arbre). **Le bourgmestre a également signé un arrêté obligeant un agriculteur à ne plus labourer le domaine public en bord de chemin. Sur le domaine ainsi récupéré, une bande enherbée a été semée.**

Par ailleurs, la commune tient à apporter un soutien aux agriculteurs dans le cadre des dossiers de demande de dédommagement au fonds des calamités.

Placement d'une bande enherbée pour protéger les habitations



Déplacement et aménagement d'une entrée de champ



Faire appel aux experts

Si les solutions présentées ci-dessus sont peu coûteuses et efficaces (plus de coulées boueuses à ces endroits, plus de dommages aux habitations), elles n'en restent pas moins curatives (en champ, la terre s'érode toujours) et cantonnées aux sites les moins gravement touchés. Pour d'autres cas plus complexes (grands bassins versants et plusieurs exploitants concernés), **une étude technique est nécessaire, mais cette recherche de solutions (propositions d'aménagement détaillées, éventuellement accompagnée d'un plan financier) n'est pas facilitée par la difficulté d'identifier les exploitants d'un champ et par la confidentialité des mesures agro-environnementales mises en place.**

La cellule SPW pour la Gestion Intégrée du Sol, de l'Erosion et du Ruissellement (GISER) fournit un diagnostic agronomique gratuit aux communes qui lui soumettent la localisation géographique précise d'un site problématique.

Contact:

helene.cordonnier@spw.wallonie.be
081/33.64.82

Evolutions récentes

Durant l'été 2011, considérant les épisodes pluvieux particulièrement défavorables, le Bourgmestre a signé différents arrêtés imposant des aménagements d'urgence sur des terres agricoles (bassins d'orage temporaires, chenaux de canalisation des eaux...). Les agriculteurs seront indemnisés pour les dégâts occasionnés. Les aménagements réalisés ont été utiles dès la pluie suivante.

Une commission de suivi a été créée afin de pérenniser un dialogue constructif avec les agriculteurs et permettre des aménagements divers à court ou à long terme touchant tant les pratiques agricoles que des infrastructures hydrauliques. Cette concertation concerne les services et autorités communales des travaux, de l'agriculture et de l'environnement, les services des pompiers, la cellule GISER, l'hydraulicien mandaté par la commune ainsi que la FWA et des agriculteurs représentant chaque village de l'entité.

Mesures de soutien envers les riverains

La commune prend également des mesures envers les riverains. Des sacs de sables sont fournis qui permettent aux riverains de se protéger des eaux et d'en limiter les dégâts. Après un épisode d'inondation, le service des travaux et le service incendie sont mobilisés pour aider au nettoyage.

Remise d'avis sur les demandes de permis

Une nouvelle collaboration entre le service urbanisme et d'éco-conseil s'instaure. La liste des rues concernées par les coulées de boues est en cours d'élaboration. Cette liste sera transmise sous peu au service d'urbanisme. Dès lors, Mme Maréchal sera interpellée pour remise d'avis consultatif sur les permis d'urbanisme demandés en "zone sensible".

A réfléchir...

Il est difficile pour la commune d'identifier les exploitants d'un champ. Les informations relatives aux MAE (type et localisation) sont quant à elles confidentielles. Cela ne facilite ni le dialogue ni la proposition de solutions. En terme de gestion du ruissellement, les responsabilités entre agriculteurs et propriétaires privés de biens contigus mériteraient d'être (re)définies.

A l'interface entre différents acteurs : l'éco-conseillère

L'éco-conseillère assure la circulation dynamique des informations des administrés vers la commune (enquêtes de terrain) et de la commune vers les administrés (actions publiées dans le journal communal). Ceci, conjugué à l'organisation d'activités de sensibilisation, contribue à instaurer un climat de confiance et de dialogue entre administrés et administration.

En interne également, l'éco-conseillère a un rôle transversal qui assure la cohérence générale des actions. *"L'éco-conseillère a un rôle transversal mais reste généraliste"*. La commune a tout intérêt à se faire aider par des experts.



Pour en savoir plus

Sur la commune de Jodoigne:

<http://www.jodoigne.be/site/>

Sur le phénomène d'érosion hydrique en Région wallonne:

<http://etat.environnement.wallonie.be/> > rapport analytique 2006-2007 > télécharger le chapitre 11, 3ème partie. Article de 10 pages reprenant les déterminants de l'érosion hydrique diffuse, des informations sur les quantités de sols érodés et déplacés vers les cours d'eau, des cartes de pertes moyennes en sol, les dommages environnementaux induits par l'érosion, les mesures préventives et correctives à disposition.

Sur les cartes ERRUISSOL (accessibles en ligne):

<http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/index.jsp> > espace professionnels (dans la colonne de gauche) > Données en ligne > Environnement et ressources naturelles.

Sur la cellule et le projet GISER:

<http://www.giser.be>

SPW DG 03 - DGARNE - Av. Prince de Liège - 5100 Jambes - 081/33.64.73 - contact@giser.be

Auteur et date de mise à jour :

Fanny Lecrombs/CAR - Août 2011